[illegible] les prescriptions [illegible] quelques temps leur discrétion.

A leur demande à la Chambre d'inviter le ministre des finances à surveiller des inspecteurs chargés de faire une enquête sur la situation des [illegible] d'Algérie et de prendre un ordre du jour motivé en ce sens.

M. Rouvier, ministre des finances, commence par faire remarquer que les faits signalés sont antérieurs à son administration.

Il reconnaît que des irrégularités ont été commises et même les statuts ont été violés. (Exclamations à droite et au centre).

Mais depuis 1890, tout est régulier. Le nouveau conseil d'administration a pris en main une sérieuse observation des statuts. Du reste, l'administration n'avait pas attendu les critiques pour agir.

M. Laur estime qu'une enquête d'un inspecteur des finances s'impose.

M. Rouvier dit que c'est son rôle de faire inspecter la Banque d'Algérie et le juge à propos.

La discussion est close.

M. Flaissières, M. Gail a reçu deux ordres du jour, l'un de M. Laur, l'autre de M. Goirand, ce dernier ainsi conçu : « La Chambre prenant acte des déclarations du gouvernement en ce qui concerne les modifications à apporter dans l'application des lois de la Banque d'Algérie passe à l'ordre du jour. »

Le dernier ordre du jour, accepté par M. Rouvier, est accepté par 321 voix contre 50.

M. Floquet dit qu'il a reçu de M. Cossot une lettre l'informant de son intention de interpeller M. Loubet sur l'abus des recommandations. La date en sera ultérieurement fixée.

Séance jeudi.

La séance est levée à 6 heures.

SÉNAT

Séance du 14 juin 1892

Présidence de M. Le Royer, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Les sociétés de Secours mutuels

Le Sénat reprend la première délibération sur le projet de loi relatif aux sociétés de secours mutuels.

M. Cuvinot, rapporteur, expose que le projet soient commencé, il tendait vers la liberté totale d'une part, et celle qui consiste à réclamer la tutelle de l'Etat. Il impore, dit l'orateur, d'en finir rapidement avec ce projet qui est attendu depuis six ans.

Les différents articles du projet de loi sont adoptés.

L'article 22 qui affecte aux sociétés de secours mutuels six millions prélevés sur le produit des diamants de la couronne a été adopté par 120 voix contre 102.

L'en emble du projet est voté.

Le prochaine séance est fixée à jeudi.

La séance est levée à quatre heures quarante minutes.

Les poursuites contre M. Drumont

Paris, 14 juin. — Aujourd'hui est appelé devant la cour d'assises de la Seine le procès en diffamation intenté par M. Burdeau, vice-président de la Chambre des députés à M. Léonard Drumont, directeur de la *Libre-Parole*, et à M. Millot, rédacteur de ce journal.

Dans le numéro 21 de son journal, M. Drumont affirme que M. Burdeau a été dénoncé au tribunal de son arrondissement, par ses collègues l'avaient compé menté comme s'il lui était échu un héritage », Rothschild lui a envoyé par un valet de pied le rapport tout préparé.

Une foule immense assiste à l'audience.

L'interrogatoire de M. Millot n'offre rien de spécial. Il déclare s'en rapporter à ce que dira son avocat.

M. Drumont, invité par le Président à fournir les preuves de son accusation contre M. Burdeau répond qu'il n'y a que des preuves morales.

Voici les témoins cités à la requête de M. Burdeau :

MM. Camille Périer, vice-président de la Chambre des députés ; Poincaré, Peytral, députés ; Adam.

M. Drumont a cité de son côté, comme témoins à décharge : MM. Marius Fontanes, Morena, Mersel, Donon, Charles de Lesseps, marquis de Morès, Octave Noël, Alphonse de Rothschild, Magnin, de Mont de Marsan, Clovis Hugues, comte Billet-Will, Emile Serrant Théry, Demachy, Albert Hubner, Pierre de Vallès, Bataille.

L'audition des témoins

M. Morena, administrateur judiciaire, dépose que, chargé de la liquidation de la Société des dépôts et comptes courants, il n'a rien trouvé qui touche à l'affaire actuelle.

M. Mersel, co-liquidateur avec M. Morena, confirme cette déclaration.

M. le marquis de Morès attaque violemment M. Burdeau. Il dit que le plaignant n'est que le porte-plume de M. de Rothschild.

M. de Banque, secrétaire du conseil général de la Banque de France, affirme que le rapport de M. Burdeau est son œuvre personnelle et que jamais la Banque n'a offert un nouvelle cautions à qui que ce soit pour le renouvellement du privilège qui serait, déclare-t-il, la simple récompense du grand service rendu par la Banque au marché financier lors de la catastrophe du comptoir d'escompte.

Rien de suspect, affirme-t-il avec énergie, ne se passe jamais dans le conseil général de la banque, de France.

M. Rataille, ancien chef du contentieux de la Banque de France, raconte dans quelles circonstances il a quitté la Banque :

Fin, dit-il, conflit ces circonstances à M. le marquis de Morès en 1885, M. Léon Say et d'autres financiers fondaient la Caisse d'Escompte des associations populaires pour faciliter le crédit populaire.

Au bout de deux ans, la Société sombra ; mais comme on poursuivait un but politique de celui de la prétendu social, Puentant, en 1889, la déconfiture arrivé, et cette société se trouva devoir 800,000 fr. à la Banque.

Poursuivies les membres du conseil d'administration, dit-le à M. le gouverneur Rouland, pour rentrer dans nos fonds. Or, M. Léon Say figurait parmi ceux-ci et venait d'être nommé ministre, et quelques jours plus tard j'apprenais que M. de Rothschild avait autorisé la Caisse d'escompte des associations populaires à payer 30,000 francs de sa fille de demi-million qu'elle devait ! Voilà l'origine de M. de Rothschild, voilà ce que j'ai raconté à M. le marquis de Morès.

M. Pillet Will, ancien administrateur de la Banque d'Espagne, dit qu'il ne sait pas comment on le fait venir. Il ajoute qu'il croit M. Burdeau désintéressé.

M. Serrant, chimiste, dit que M. Lagasse lui a offert un pot-de-vin pour faire campagne pour le renouvellement du privilège de la Banque, mais non M. Burdeau.

M. Hubner, ancien membre du conseil de la Banque d'Espagne, parle malgré les efforts du président, de M. Burdeau, de Metz, de Bazaine, des juifs, des chrétiens, de la Banque et finit par dire que M. Clémenceau aurait dû être traduit devant une cour martiale.

M. Magnin, gouverneur de la Banque, donne le démenti le plus formel à toute intervention auprès de M. Burdeau.

M. de Rothschild dément les allégations de M. Drumont. Il était à Dieppe quand le rapport a été rédigé. Il ne fait pas commettre le conseil de la Banque pour croire que les choses peuvent ainsi s'y passer. Il affirme que pas Pourquoi russe il n'y a pas eu de mesure particulière.

M. Poincaré, député, qui faisait partie du même bureau de la Chambre que M. Burdeau, dit que M. Burdeau s'est présenté comme étant favorable à son renouvellement, mais que personnelle, M. Burdeau a été élu à l'unanimité.

M. Peytral rappelle que M. Burdeau a été du rapporteur sans l'avoir sollicité. C'est un honnête homme, incapable d'avoir vendu sa conscience.

M. Adam, député du Pas-de-Calais, dit qu'il n'a rien à dire, car les faits sur lesquels on l'interroge se sont passés dans les bureaux et il se retranche derrière le secret professionnel. Il se retire très content de lui.

M. l'ancien Payerne confirme qu'il a fallu une certaine insistance pour faire accepter à M. Burdeau le poste de rapporteur.

La plaidoirie de M. Waldeck-Rousseau

Le défilé des témoins est terminé. M. Waldeck-Rousseau prend la parole.

Le discours de M. Waldeck-Rousseau produit une grande impression.

Si M. Drumont avait attaqué M. Burdeau comme il attaque tout le monde, M. Burdeau n'y aurait pas fait attention. Mais cette fois l'accusation est précise. Et remarquez que M. Drumont attaque tout le monde hommes politiques, journalistes, financiers et il ne fournit pas la moindre preuve.

M. Waldeck-Rousseau s'étend ensuite sur l'honorabilité de son client dont il rappelle les débuts pénibles. M. Burdeau, fils d'un tisseur de Lyon est arrivé par son travail à se faire une situation. Il souffrit maintenant sa famille. L'avocat demande une condamnation sévère avec l'insertion dans 80 journaux.

L'audience est renvoyée à demain.

LES DYNAMITEURS

Tentative de suicide de l'anarchiste Bricon. — L'explosion du boulevard Magenta.

Paris, 14 juin. — La bruit courait, depuis quelque temps déjà, que la police était sur la piste des auteurs de l'explosion du restaurant Véry.

D'une façon certaine, on savait que Bricou l'individu qui, il y a quinze jours, révéla à la police l'endroit où était cachée la dynamite volée par Drouet et Ravachol à Soisy-sous-Etiolles, s'était suicidé à Saint-Denis la « Rouquine, » ne devaient point être étrangers à l'attentat du boulevard Magenta.

Mais M. Atthalin, juge d'instruction, avait promis de leur ouvrir toutes grandes les portes du dépôt. Ils racontaient ce qu'était devenue la dynamite volée à Sois. Bricon et sa femme avaient avoué, M. Atthalin les fit remettre en liberté.

Dès le soir même de son élargissement, il y a eu samedi huit jours, Bricou quittait son domicile de la rue Ordener, et huit jours après sa femme partait également et la police perdit leur trace à tous deux.

Or, vers deux heures du matin, le préfet de police, le parquet et le ministère de l'intérieur recevaient du Havre une dépêche ainsi conçue :

L'anarchiste Bricou, déjà arrêté pour le vol de dynamite de Soisy-sous-Etiolles, vient de tenter de se suicider ici en se jetant sous les roues d'un camion. Il a été transporté au Hôtel-Dieu.

Au reçu de cette dépêche, M. Fédé, officier de paix des brigades de recherches partit pour le Havre sur l'ordre du préfet de police.

M. Atthalin, qui était en congé et ne devait reprendre ses fonctions qu'hier lundi, aussitôt prévenu, partit également pour le Havre afin d'interroger Bricon.

Bricon au Havre

Voici dans quelles circonstances Bricou a été retrouvé.

L'attention des agents de police du Havre était attirée, samedi dernier, par les étranges allures d'un individu qui gesticulait et parlait seul tout haut, comme un homme qui n'a pas toute sa raison. On le surveilla et bientôt on l'a vu, en effet, il se jeta à terre, près du pont d'Angoulême, au moment du passage d'un camion et avec la vitesse bien connue de cette de se faire écraser.

Les agents le relevèrent et, sans l'interroger, le laissèrent continuer à marcher seul, se contentant de le surveiller plus étroitement.

Cependant, quelques instants après, il parvint à se jeter dans les roues d'une autre voiture avec une telle rapidité qu'il fut atteint par une troisième voiture. On le surveilla et prirent les deux roues avec leur pied écrasée. On le transporta à l'hôpital de l'Est en proiend une jambe surexcitant on.

M. Atthalin est parti du Havre hier soir pour Paris, après avoir longuement interrogé Bricon.

Voici ce que l'on sait sur le résultat de cet interrogatoire :

Fernand Bricou, arrivé au Havre ces jours derniers, alla se loger dans un garni de la rue de Normandie où il donna son vrai nom et dit être anarchiste. Ses propos attirèrent l'attention de son propriétaire qui prévint le commissaire de police.

Ses tentatives de suicide, à plusieurs reprises, sous des camions, furent portées à la connaissance du procureur, qui informa le parquet de Paris, puis M. Atthalin.

Bricou du déclaré M. Atthalin que, ne trouvant plus de travail à Paris, il était venu au Havre en chercher. Bricou paraît avoir le moral ébranlé, mais il n'est pas fou. Il a déclaré avoir tenté de se suicider afin d'échapper à la police et aux compagnons anarchistes.

Bricou est resté en traitement à l'hôpital où il avait été transporté hier.

Sans pouvoir préciser encore bien définitivement le rôle de chacun, la justice est à présent convaincue de la culpabilité de Drouet et de Bricou dans l'affaire de l'explosion du restaurant Véry.

Voilà un nouveau coup pour les efforts de l'instruction, aussi bien du côté du parquet que de celui de la préfecture, tendent à établir cette culpabilité et à fixer la part prise par chacun dans l'attentat.

On avait cru pouvoir de mettre Bricou en liberté, espérant que, surveillé étroitement, il fournirait un jour ou l'autre, par une démarche imprudente, l'indication indispensable.

On sait comment a été déçue cette espérance.

M. Atthalin est parti hier au Havre, dès qu'il a connu la tentative de suicide de Bricou. Il avait tout lieu de croire à la possibilité d'une issue fatale ; il voulait tenter un suprême effort pour obtenir des aveux de ce anarchiste.

Et voilà pourquoi Bricou est, dès à présent remis à la disposition de la justice et pourquoi, dès qu'guérison, il sera de nouveau incarcéré.

La mise en liberté n'a rien produit ; on engage davantage à présent de la détention.

On est sans nouvelles de la femme de Bricou, qui parait elle-même compromise dans l'affaire.

Ravachol

St-Etienne, 14 juin. — Ravachol comparaîtra devant les assises lundi prochain 20 courant ; il sera défendu par M. Lagasse.

Le jury a été tiré au sort samedi au parquet général ici.

Sa composition est tenue secrète de crainte que des intimidations ne soient exercées.

Poteaux frontière renversés

Belfort, 14 juin. — Des poteaux allemands de la douane et de la frontière ont été arrachés et jetés dans la rivière entre Montreux-Vieux et Montreux-le-Château.

Les poteaux frontières se composent d'une colonne de fonte de 3 mètres de hauteur sur 10 centimètres de diamètre scellée dans une pierre de taille et surmontée d'un disque blanc de 40 centimètres de diamètre, bordé de rouge et portant en noir l'aigle impériale et l'exergue « Deutsches Reich. » Les poteaux douaniers supportent une plaque carrée émaillée blanc avec le mot « Zollamt » (douane).

Belfort, 14 juin. — Voici quelques détails sur l'incident des poteaux arrachés à la frontière :

Un des poteaux était planté à l'extrémité du pont du côté de la France. La plaque a été détachée et les attaches ont été brisées. Le second poteau, situé à 200 mètres plus bas, il reste incliné vers le bas du remblai sur lequel il était planté.

Il a fallu au moins trois hommes pour parvenir à arracher ces colonnes de fonte. Les habitants de Montreux-le-Château et les employés de la gare de Petit-Croix protestent énergiquement contre les imputations formulées à l'autre côté de la frontière tendant à les représenter comme les auteurs du délit.

Les douaniers du poste situé à 100 mètres du pont devant l'estacade de Blaye.

L'explosion a été provoquée par la foudre tombée sur le navire pendant un violent orage qui a sévi cette nuit.

Tout l'équipage du bâtiment, composé de vingt hommes, a été noyé. Le *Pétrolea* était entouré, au moment de l'explosion, de quatre Gabares chargées de charbon qui lui était destiné.

Elles ont été incendiées et coulé en quelques minutes.

Deux hommes et une femme de l'une des gabares n'ont pu échapper.

Une autre femme s'est sauvée sur une épave.

Revue de la Presse

L'interpellation sur Notre-Dame de l'Usine fait l'objet des commentaires de toute la presse parisienne. Voici quelques extraits des principaux journaux :

Le Rappel :

Annoncée depuis longtemps déjà, cette interpellation était attendue avec une vive impatience. Dimanche les faits qui l'ont motivée, l'audacieuse transformation de l'église dans la contrée industrielle la plus riche et la plus peuplée de France, la religion devenue aux mains d'une coalition de patrons un instrument d'oppression et de terreur, la violation des lois, les attentats répétés contre la liberté de conscience, sont de ceux dont l'opinion publique suit gradusnent s'émouvoir.

Le XIXe Siècle :

Le Midi avait eu sa journée samedi ; le Nord a eu la sienne hier. Seulement l'affaire n'en fut plus d'intérêt, ayant plus d'portée. Il s'agit de nous plus de jeûne électoraux, mais bien de cette question sociale, toujours pendante et qui se présentant sous un de ses aspects les plus curieux. Une fois de plus on nous a montré la pression exercée par certains patrons cléricaux sur leurs ouvriers, les travailleurs mis en demeure de choisir entre le bulletin de confession et leur pain — pour eux et celui de leurs enfants.

La Lanterne :

Le socialisme chrétien, le voilà ! Soit dévoilé, cette fois, le jeu des prêtres prenant l'ouvrier à la gorge pour le jeter aux mains du clergé ; le clergé faisant l'ouvrier dans l'abrutissement pour le exploiter et en faire des patrons cléricaux aux dépens de l'ouvrier. Cette formule pratique du marché passé entre l'Eglise et les patrons, collera désormais à ces hypocrites mal intentionnés et mal je vous livrer ai les corps.»

Le Radical :

Plus de trois cents voix ont dit aux ministres Soyez-sérieux, et vous ne trouvez l'Autre respecter les lois existantes avec fermeté ! Nous avons la conviction que ce sera différemment.

Un gouvernement devrait donc avoir le droit d'être invité à faire respecter les lois existantes ?

La Justice :

Ne pas se contenter de rappeler que cette loi sur les syndicats professionnels avait été faite, parfaitement faite par les Chambres républicaines, pour servir de défense à la population ouvrière.

Et c'est le droit qui ramasse la loi et s'en sert pour former des syndicats professionnels de... de ceux-ci contre les ouvriers, ennemis de patrons catholiques. Cependant, c'est de véritables congrégations de catholiques.

Qu'est-ce donc ? C'est comme ça.

Avec ce génie de discipline servile et d'abétissement individuelle qu'il y a au fond de la politique de l'ordre, le Jésuite a trouvé le moyen, sous le patronage de Notre-Dame de l'Usine, de créer des syndicats industriels qui marchent comme un régiment devant sur son passage les rebelles.

On croit entrer dans une usine. C'est comme si on entrait à la Trappe. Il faut que l'ouvrier en bourgeron s'habitue à dire comme l'artiste :

Laurent, serrez ma haire avec ma discipline

C'est une nouvelle tenue de travail : on veut créer, sur cette fin du dix-huitième siècle, des jeunitières industrielles.

Le Paris :

Un bel ordre du jour de confiance et d'encouragement, un ordre du jour bien républicain, bien clair, bien net, a été voté par plus de trois cents républicains.

Il faudra bien que le gouvernement se décide à faire quelque chose de cette confiance tant de fois renouvelée et avec tant d'énergie.

JOURNAUX CLÉRICAUX

Le Gaulois :

Ces mesures d'une certaine timidité que nous réclamons le témoignage de notre indignation, car nous ne voudrions pas qu'à Rome on nous accusât de contribuer à la défense de l'Eglise en trompant pour la monarchie.

Mais, en attendant que le parti catholique soit constitué de manière à se défendre tout seul, nous joignons nos voix royalistes aux clameurs de réprobation que cette rage persécutrice, arrivée par la soumission de ses victimes, arrachera à tous les amis de la tolérance et de la liberté.

Le Figaro :

Encore une séance inutile, irritante, dédiée aux comités électoraux qui faussent le suffrage universel. Il leur fait décidément une fois par mois Pour-quoi ? Pour que le gouvernement ait le droit de fermeté et brandir sur la tête des jésuites le tranchant des « lois existantes. »

Cela ne est comme pour d'exercices et cependant la Chambre ne peut s'en laisser, ni les ministres se dégoûter de les recommencer sans cesse.

L'Autorité :

De pareilles infamies, de semblables turpitudes, n'ont pourtant fait boire du lait.

Y'a-t-il également ? Voilà la conciliation ! C'est ainsi que le gouvernement de la République répond aux catholiques qui s'inclinent devant lui ! Il les ridiculise, il en fait un repoussoir, il les rejette à coups de pied quelque part.

C'est odieux, ma's c'est bien fait !

Ça servira ! — PAUL DE CASSAGNAC.

LES ÉLECTIONS BELGES

La Révision de la Constitution

Bruxelles, 14 juin.—Aujourd'hui s'est passé en Belgique un événement de haute importance qui va changer, de fond en comble, la face politique du pays.

Il s'agissait, en effet, pour les 139,181 citoyens composant le corps électoral actuel, de procéder à la nomination des Chambres, qui auront à statuer sur la révision de la constitution du royaume.

Un seul article, sur les seize, qui seront soumis aux Chambres prochaines est susceptible de soulever les passions du pays ; il s'agit, on le comprend, de ce fameux article 47 qui a trait au suffrage universel.

Toute la question réside en cet article capital.

Le parti catholique a subi un échec en ce sens qu'il ne dispose plus dans les Chambres nouvelles des deux tiers des voix indispensables pour arriver à la révision.

Celle-ci ne pourra donc se faire comme l'espérait le gouvernement clérical sans les libéraux ni contre eux.

Les résultats

Voici quels ont été les résultats des élections dans les principales villes :

A Bruxelles. — Les libéraux triomphent à 3200 voix de majorité, gagnant sept sièges au Sénat et trois à la Chambre.

A Louvain. — Cléricaux élus.

A Anvers. — Cléricaux élus à 300 voix.

A Malines. — Cléricaux élus.

A Bruges, Courtrai, Furnes, Dixmude, Ostende, Roulers, Ypres, Gand, Alost, Audenarde, cléricaux élus.

A Mons. — Les libéraux sont élus.

A Charleroi. — Trois libéraux et un clérical élus.

A Soignies. — Deux cléricaux et trois libéraux élus.

A Tournai. — Trois libéraux élus. — Six ballottages.

A Liége. — Treize libéraux élus.

A Verviers. — Elus un clérical et quatre libéraux.

A Namur. — Six cléricaux élus.

Récapitulation

Voici la situation des partis telle qu'elle résulte des élections d'aujourd'hui :

Le Sénat anciien comptait 69 membres dont 21 libéraux et 48 cathol ques. Le Sénat nouveau aura 71 membres dont 30 libéraux et 41 catholiques.

La Chambre ancienne avait 138 membres dont 95 catholiques et 43 libéraux. La Chambre nouvelle aura 152 membres dont 91 catholiques et 61 libéraux.

Toutes les personnalités marquantes des divers partis sont réélues.

Les Manifestations

A BRUXELLES

Bruxelles, 14 juin. — Vers huit heures du soir, des groupes d'étudiants précédés de drapeaux bleus arrivent aux abords du local de l'Association libérale avec la foule qui ne peut plus contenir et qui forme un immense cortège auxquels se joignent 3 à 4000 socialistes.

Les manifestants chantent la *Marseillaise* et vont manifester devant les maisons des libéraux connus. La garde civique à cheval surveille, mais on croit qu'il n'y aura pas de bagarre.

Bruxelles, 14 juin. — La manifestation qui a parcouru ce soir les rues de Bruxelles après représentation devant les maisons des sénateurs libéraux s'est dirigée vers [illegible] maison du peuple en chantant la *Carmagnole* et la *Marseillaise*.

En passant devant les maisons des fournisseurs du roi et du comte de Flandre les manifestants ont hué au milieu d'un vacarme épouvantable les écussons royaux.

Devant la maison du Peuple le socialiste Vouders a fait l'apologie du drapeau rouge.

A ANVERS

Anvers, 14 juin. — Malgré les précautions prises, une bande de jeunes gens a parcouru plusieurs rues en cassant les carreaux. Elle est mise dans un cercle et se disposait à tout briser quand la garde civique a réussi à la disperser.

Tous les établissements scolaires des catholiques ont été saccagés.

A LIÉGE

Liége, 14 juin. — L'agitation est très violente. La garde civique vient de faire évacuer la place Saint-Lambert et la circulation est totalement interrompue. De nombreuses arrestations été opérées.

Les catholiques qui portent tous à la boutonnière des fleurs rouges sont assaillis par les libéraux qui leur jettent de la poudre bleue à la figure ainsi que des œufs pourris.

De violentes bagarres se produisent sur tous les points. On craint de graves conflits pour cette nuit. La police et la gendarmerie sont sur pied.

Le Mouvement gréviste

La grève de Roubaix

[illegible] ouvriers tisserands, sur 150, sont rentrés mardi chez M. Philippe Seamps.

On peut s'attendre pour mercredi matin, à une rentrée générale de tous les ouvriers à l'atelier.

Chronique Régionale

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

devant le Conseil de Préfecture

Audience du 14 juin 1892

Président : M. Facon. — Commissaire du gouvernement : M. Grand.

A l'ouverture de la séance, le Conseil vide d'abord son délibéré sur les protestations suivantes, qui ont été discutées dans l'audience du 11 :

Steenwerck. — — L'irrégularité relevée dans la protestation du sieur Vanuxem, n'ayant pu nuire à la sincérité du vote, cette protestation est rejetée.

Potelle. — M. Ernest Crez était bien éligible puisqu'il était régulièrement inscrit sur les listes électorales de la commune ; en conséquence, la protestation du sieur Damotte est rejetée.

Thun-Léviége. — Les auteurs de la protestation, les sieurs Charlet, Havet et Larigue, n'ayant apporté aucune preuve, ni commencement de preuve, d'l'appui de leur protestation pour fait de pression et corruption électorales, leur protestation est rejetée.

Bauvin. — La protestation des sieurs Bélghin, Dutrin, Masselot et consorts est rejetée, les faits d'abandon constatés au bureau électoral et de pression et corruption, n'ayant pas été prouvés. Est rejetée également la protestation de M. Bonnet contre Mortreux, proclamé élu au second tour de scrutin.

Le conseil passe ensuite à la discussion des protestations inscrites au rôle de ce jour, savoir :

Pecquencourt. — M. Facon, rapporteur. — Le sieur Ch. Laurent proteste contre l'élection du sieur Vanuxem qui, dit-il, n'a pas été proclamé élu par le bureau au premier tour de scrutin et dont le nom a cependant été affiché comme tel à la porte de la mairie. Le procès-verbal du conseil constatant la majorité absolue, qui, suivant lui devait être de 166 et non 165, comme il le dit. Le bureau électoral reconnaît la justesse du premier point, qui il attribue à une erreur matérielle du secrétaire de la mairie ; il rejette le second point.

M. Baggio défend l'élection du sieur Vanandreveit.

Le commissaire du gouvernement conclut à la validation de l'élection.

L'affaire est mise en délibéré pour arrêté être rendu à l'audience de jeudi.

Cendrey. — M. Facon, rapporteur. — Le bureau électoral protestant les sieurs Bracq, Carpentier et consorts, protestent 1° contre l'élection du sieur Louis Leduc-Brouet et 2° contre sa nomination comme maire.

Les protestataires soutiennent que le sieur Leduc, étant l'adjudicataire du service de l'ébouage de la commune, jusque fin décembre 1893 n'est pas éligible.

M. Leduc est présent à l'audience. Les protestataires ont, de leur côté, télégraphié au président du conseil que le sieur Leduc n'étant pas éligible, ils ne trouvaient pas nécessaire de se déranger, la loi étant formelle à cet égard.

M. Leduc se conteste du fait que lui et quelques conseillers ont obtenu 100 voix de plus que celles qui leur ont été attribuées.

Le commissaire du gouvernement conclut à l'annulat on de l'élection.

Le conseil, considérant que l'entreprise adjugée au sieur Leduc pour l'enlèvement des boues et ordures ménagères n'est pas éligible avec se nouvelles fonctions, annule l'élection du sieur Louis Leduc comme conseiller municipal.

Et se-ondo, le maire, suivant la loi, devant être choisi parmi les conseillers élus, annule l'élection comme maire du même sieur Leduc qui n'est plus conseiller municipal.

Lille. — M. Facon, rapporteur. Les élections de Lille n'ont pas été exemptes de protestations. Le Conseil n'en a pas eu moins de cinq à examiner. Ce sont : 1° le sieur Henri Parmentier qui proteste contre l'emploi de la règle pour la lecture des bulletins de vote au bureau n° 1 ; 2° les sieurs Decressy, Dereumaux, Seynave et consorts, qui protestent contre la formation du 10e bureau électoral, et demandent que le président, M. Rochart est arrivé avec un bureau tout composé de personnes convoquées spécialement ; 3° le sieur Devernay, qui fait la même protestation pour le 12e bureau, que celle du sieur Parmentier ; 4° le sieur Lemaire et Poron qui ont la même protestation pour le 21e bureau et signalent un bulletin marqué d'un signe qui n'a pas été annulé ; 5° le sieur Ghesquière demande si des bulletins de vote écrits sur du papier écolier, quadrillés des deux côtés sont valables et en signale 21, reconnus bons au 18e bureau.

A la protestation concernant le bureau qui il présidait, M. Rochart a répondu que le bureau a été formé avec des assesseurs inconnus de lui, tous étrangers à Lille.

De son côté, le maire de Lille a adressé une lettre au conseil de Préfecture, dans laquelle il dit que les protestations ne sont que des protestations pouvant amener l'annulation des élections, il s'en rapporte à la sagesse du conseil.

M. le Président demande si les protestataires sont présents ou représentés. Seuls, les sieurs Devernay et Ghesquière répondent présents. Les élus n'ont pas jugé nécessaire de venir se défendre ; c'est ce que dit M. Basquin.

A ce moment Ghesquière demande la parole. Le président lui dit qu'il parlera quand viendra la discussion de sa protestation.

D'après Devernay, qui parle le premier, l'emploi de la règle pour la lecture des bulletins de vote doit amener un déplacement de voix : volontairement on, non, on passe des noms.

A son tour Ghesquière vient demander si le papier quadrillé peut être utilisé comme bulletin de vote, car ce papier porte évidemment un signe extérieur. Il ne demande pas l'annulation des élections, c'est inutile dit-il, mais ce qu'il veut, c'est créer un précédent.

Le commissaire du gouvernement conclut au rejet de la protestation.

L'affaire est mise en délibéré pour arrêté être rendu jeudi.

Forest. — M. Salmon, rapporteur. — Le sieur Masquelier proteste contre l'élection du sieur Lucien Thieffry, qui aura t promis, et fait promettre par son fils, des pots de bière et des pourboires, s'il était élu.

M. Th effry, présent, dit qu'il a bien payé des pots de bière, mais le lendemain de l'élection, sans les avoir promis.

A la demande qui lui a été posée si c'est bien lui qui a présidé aux élections et signé le procès-verbal, et sur sa réponse affirmative, le président lui fait constater une irrégularité dans la formation de l'élection ; tous les candidats n'y sont pas inscrits avec le nombre de voix obtenues ; il n'y a que les élus.

Le commissaire du gouvernement conclut à l'annulation de l'élection du sieur Thieffry.

L'affaire est mise en délibéré-arrêté, jeudi.

Saint-Benin. — M. Salmon, rapporteur. Le sieur Jules Vigneron protestant pour corruption, embrigadement des électeurs, qui étaient conduits au scrutin par les contre-maîtres du maire nouvellement élu changement de bulletins de vote à la porte du bureau, etc., contre l'élection des sieurs Simons et consorts.

Le maire et les conseillers élus de la commune disent que c'est faux.

Ce sont : M. Werquin, qui soutient la protestation Legrand, et M. Basquin, qui défend les élus.

Le commissaire du gouvernement conclut au rejet de la protestation.

L'affaire est mise en délibéré — arrêté jeudi.

Rosendaël. — M. Ricard, rapporteur. Le sieur Thery, meire, proteste contre l'élection du sieur Albert Denis, qui a été le 20 juin 1892 et n'avait donc pas 25 ans.

Le commissaire du gouvernement appuie cette protestation.

Le conseil, considérant que le sieur Denis Albert n'était pas éligible, annule son élection.

Clairfayt. — M. Ricard, rapporteur. — Le sieur Leroy proteste contre l'élection en général parce que le président du bureau, qui était lui-même un candidat a été compté comme valable.

Le commissaire du gouvernement conclut à l'annulation de l'élection.

L'affaire est mise en délibéré. Arrêté jeudi.

Crépin. — Le Conseil donne acte au sieur Léonard Bernière du désistement de sa protestation.

St-Waast. — M. Salmon, rapporteur. — Le sieur Rufin proteste contre les opérations du 1er tour de scrutin, dans lesquelles le sieur Fédé a pu être proclamé élu, parce qu'on avait omis de défaquer deux bulletin» blancs Le sieur Fédré a été élu au second tour.

M. Rufin, tout en reconnaissant la protestation n'a plus son importance première, la maintient.

L'affaire est mise en délibéré. Arrêté jeudi.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Chronique locale

ROUBAIX

Ecole Nationale de Musique. — Les examens d'admission du concours de l'Ecole nationale demusique sont commencés depuis quelque temps.

Ces opérations ont lieu sous la présidence de M. Olivier Branquart, a ssisté des membres du conseil d'administration de l'Ecole nationale de musique.

Les premiers examens ont donné les résultat suivants :

Première division (solfège d'ensemble). 1er, Jules Blondiau. — 2e, Alfred Genill. — 3e, Jules Willem. — 4e, Georges Beauvens. — 5e, Hector Mercier. — 6e, Léon Mercier. — 7e, Edouard Déforce. — 8e, Carlos Honoret. — 9e, Henri Delporte.

Classe de solfège (2e division) — 1er, Victor Branquart. — 2e, Albert Thierry. — 3e, Jules Lemaire. — 4e, Jules Ladam. — 5e, Louis Lhomme. — 6e, Pierre Joly. — 7e, Florimond Leclercq. — 8e, Louis Nys. — 9e, Emile Nys, 10e, Doutreligne.

Réunion de commission. — La commission scolaire se réunira jeudi 16 courant, à 5 heures du soir pour examiner le choix des livres classiques.

Accident mortel. — Nous ne tirre nous avons recueillis aujourd'hui, Pierre Quinn, vieillard de 71 ans, Aimable Delegranche, demeurant au quai de Nantes s'était fracturé le crâne en tombant du haut en bas de l'escalier.

Aimable Delegranche est mort à l'Hôtel-Dieu mardi à 2 heures du matin.

Violences. — Emile Lepas, âgé de 36 ans, cordonnier, demeurant rue Vallon entrait à l'estaminet Cappelle, rue Jacquard, lundi vers 2 heures de l'après-midi ; le cabaretier, voyant qu'il était ivre, refusa de lui servir à boire ce qui le rendit furieux. Invité à sortir il brisa un carreau de la vitrine.

— Louis Delmotte, 40 ans, cabaretier, rue des Longues-Haies, 263, a trouvé ivre dans son établissement lundi vers 6 heures 1/2 du soir et brisant tout le mobilier ; environ deux cents badauds attirés par le tapage s'étaient massés en face de l'estaminet un agent de garde de la 2e arrondissement fut mis l'ivrogne au violon.

Ver. 7 heures, la fille de celui-ci, Marie Delmotte, âgée de 17 ans, sa bouchevise, vint chercher un carreau à l'estaminet Jules Kie et fut également conduite au dépôt.

Une chute. — Marie Desmottes, âgée de 9 ans, demeurant rue Jean Jaurès, cour Lizagre traversait la rue de la Gare, lundi vers 7 heures du soir lorsqu'elle fit un faux pas et tomba ; l'agent Catieux voyant que la fillette ne pouvait plus avancer la conduisit au domic le de ses parents et fit appeler M. le docteur Derville. Celui-ci constata que l'enfant s'était fait en tombant plusieurs contusions au genou gauche.

Serait-ce un suicide ? — M. Pierre Duvillers, marchand de journaux, demeurant à Waltrelos, se rendait à Roubaix mardi vers quatre heures et demie du matin en suivant le canal, lorsqu'arrivé au quai de Lorient il trouva sur la berge une casquette et un livret au nom de Florimond Sobrant, ouvrier, né le 8 décembre 1836, à Bertincourt (Pas-de-Calais).

Un accident place de la Gare. — M. Jean Mesure, âgé de 20 ans, maçonvre de maçon travaillait sur un mur en construction place de la Gare, vers 3 heures après-midi, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba.

Dans sa chute, M. Mesure se fit des contusions au côté droit et à la cuisse droite et fut reconduit en voiture à son domicile, rue de la Planche-Trouée, cour Florin.

Une chute dans le canal. — M. Narcisse Duponchelle, demeurant rue Ste-Cécile, à Tourcoing, est tombé dans le canal près du pont Morel, lundi vers onze heures du soir.

Deux passants, MM. Henri Campion, demeurant rue St-Barbe, à Tourcoing, et Victor Desroussaen, demeurant rue Gô à Tourcoing, témoins de l'accident réussirent à le retirer sain et sauf.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Aujourd'hui jeudi, de 3 à 6 heures 1/2, mise des loges des pigeons participant au concours de Saint-Quentin, au concours de Clermont, le Saint-Vincent, chez M. Baudringhen-au Roi-Saint-Chantant.

La commission rappelle aux amateurs que les meilleurs soins seront donnés aux pigeons, par M. Louis Leman, convoyeur principal de la Fédération. De plus, les derniers prix de mises ne seront pas inférieurs à 15 jours.

Le sieur Auguste Kruse, cabaretier au Bon Coin, rue Pellart, 72, rappelle aux amateurs colombophiles son concours de Clermont, le dimanche 19 juin, 100 francs de prix d'honneur.

Pour les conditions, voir les affiches.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Mouvement de la semaine du 6 au 11 Juin

	Nomb. de colis	kilos
Soies.	29	3 145
Laines peign.	8.098	889 965
Laines tissu.	1.394	110.742
Id. blousses	198	16.851
Cotons . . .	373	40.119
Totaux	9.192	556.825
Décrusage. . . .	98	1.098
Tirage	268	14.

Le Directeur,
L. SUPPER